



ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

**DOCUMENT 8 bis**

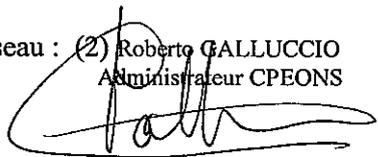
**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française                       (1) Libre confessionnel  
 (1) Provincial et communal                       (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Roberto GALLUCCIO  
 Administrateur CPEONS



Date et signature (2) : le 13/01/2011

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

**ANIMATION ET GESTION D'UN GROUPE - CONVENTION**

CODE DE L'U.F. (3)	96 16 21 U35 X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	902
--------------------	-----------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

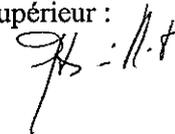
5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :                       (1) transition                       (1) qualification  
 du degré :                       (1) inférieur                       (1) supérieur  
 (1) Enseignement supérieur de type court                       (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input checked="" type="radio"/>	Social	<input checked="" type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 24.02.2011

Signature du Président du Conseil supérieur :



6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1...page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1...page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1...page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1...page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3)	96 16 21 U35 X1	Code du domaine de formation : (4)	902
------------------------------------	-----------------	------------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :  
Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Animation et gestion d'un groupe	CT	F	27
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	5
		Total des périodes	32

12. Réservé au Service d'inspection :

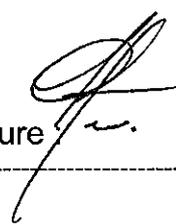
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... 8.05.11 .....

Signature 

J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

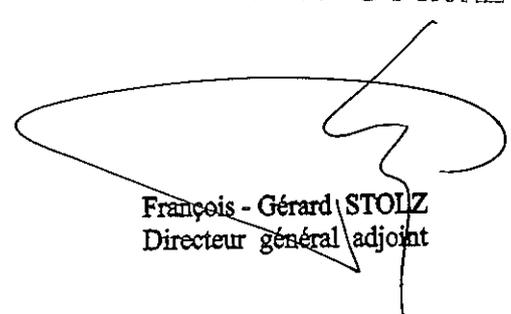
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**COPIE CONFORME**

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

  
François - Gérard STOLIZ  
Directeur général adjoint

## ANIMATION ET GESTION D'UN GROUPE - CONVENTION

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.

#### 1.1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation devra doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

Cette unité de formation participe aux finalités en rendant l'étudiant capable :

- de mettre en œuvre de manière critique des techniques et méthodes de base en vue d'améliorer sa capacité à gérer et animer un groupe, dans le cadre de son travail.

## ANIMATION ET GESTION D'UN GROUPE - CONVENTION

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES.**

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'animation et de la gestion d'un groupe, par écrit et oralement :

- ◆ Résumer ;
- ◆ émettre une critique en rapport avec son domaine de formation future ;
- ◆ dissenter.

Le travail de l'étudiant respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

## **ANIMATION ET GESTION D'UN GROUPE - CONVENTION**

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.**

La constitution des groupes doit garantir le niveau des études et être en relation avec le code U de l'activité d'enseignement de l'unité de formation.

## ANIMATION ET GESTION D'UN GROUPE – CONVENTION

### 4. PROGRAMME.

Sur base d'une situation mettant en jeu une problématique d'animation et de gestion d'un groupe d'un individu face à un groupe, proposée par l'enseignant, le groupe l'étudiant sera capable :

- de s'initier aux grilles d'observation et d'analyse des phénomènes et de la dynamique de groupe (telles que celles de Bales, Moreno, Weisbord, Nilfe, Lewin, etc.),

grâce à une analyse critique de celles-ci,

- de décrire les motivations, les objectifs et les caractéristiques psychosociales du groupe,
- d'expérimenter des moyens d'action mettant en œuvre des techniques de communication et d'animation adaptées au groupe, à ses problématiques et à ses objectifs,
- d'identifier les limites des techniques expérimentées, d'y intégrer des modalités d'intervention qui favorisent la coopération et l'épanouissement de chacun dans le groupe.

<p style="text-align: center;"><b>ANIMATION ET GESTION D'UN GROUPE - CONVENTION</b></p>
---

**5. CAPACITES TERMINALES.**

Pour atteindre le seuil de réussite, sur base d'une situation choisie face à un groupe, l'étudiant sera capable:

- d'analyser au moyen d'un outil qu'il justifiera :
  - les phénomènes et la dynamique de groupe,
  - les styles,
  - le ou les modes de communication au sein du groupe;
- d'appliquer au sein du groupe des techniques de communication, de gestion, d'animation, de résolution de problèmes spécifiques au groupe et d'en expérimenter les limites.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :**

- de l'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique à la méthode d'analyse,
- de la précision, la richesse, la clarté et la cohérence de l'analyse,
- de l'intégration des techniques abordées,
- de la pertinence des moyens d'action proposés et utilisés,
- de l'adéquation de l'intervention et des actions menées,
- du respect de la déontologie.

<b>ANIMATION ET GESTION D'UN GROUPE - CONVENTION</b>
--

**6. CHARGE (S) DE COURS.**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge d'activité d'enseignement qui lui sera attribué.